



**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique pour
la révision de la Politique culturelle du Québec**

Présenté au

Ministère de la Culture des Communications du Québec

Par

Allison Bain, Réginald Auger et Jacques Chabot

août 2016

Importance de la formation et de la gestion du patrimoine archéologique

Résumé :

Notre mémoire vise à rappeler l'importance et la valeur économique de la vie culturelle telle que révélée par l'étude, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique au Québec. Nous répondrons aux questions **deux** et **treize** du Cahier de consultation. Nous recommandons que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) fasse la promotion de la formation de tous les acteurs concernés par la gestion et la protection du patrimoine archéologique. Nous faisons le constat que le MCC confie de plus en plus de responsabilités aux municipalités depuis la mise en place de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel en 2012, mais les lacunes dans les connaissances locales n'assurent pas la protection du patrimoine. Plusieurs communautés ratent des occasions de développer leur patrimoine et contribuent parfois elles-mêmes à la destruction de ce dernier faute de connaissance à la compréhension de sa valeur.

Présentation :

Ce texte a été préparé par trois enseignants de l'Université Laval à Québec. Ils ont, entre eux, la responsabilité de quatre laboratoires de recherche, deux chantiers-écoles de formation en archéologie et la gestion des quatre programmes en archéologie : certificat, baccalauréat, maîtrise et doctorat. Ils enseignent des cours généraux ainsi que des séminaires spécialisés et ils encadrent les étudiants aux trois cycles en archéologie. Leur champ d'expertise porte sur la formation de personnel compétent pouvant intervenir d'une façon critique dans la gestion raisonnée et la protection du patrimoine enfoui. L'objectif fondamental de leurs actions est d'en arriver à une meilleure connaissance du passé ; ces professeurs-chercheurs jouent un rôle central dans l'encadrement théorique et méthodologique des futurs intervenants en archéologie au Québec ou ailleurs.

Introduction :

L'archéologie enrichit la connaissance de l'occupation du territoire et, par conséquent, l'histoire de notre pays, grâce entre autres à la mise en valeur des vestiges mis au jour lors des campagnes de fouilles et des recherches en laboratoire sur les collections archéologiques. Le MCC estime que le patrimoine archéologique actuel du Québec couvre environ 12 000 ans d'occupation humaine et l'archéologie donne accès à la connaissance de l'occupation du territoire et du mode de vie des diverses populations qui l'ont occupé. Le champ de recherche de l'archéologie couvre autant l'histoire des Premières Nations que les traces de la période moderne.

La mise en valeur du patrimoine archéologique représente une contribution majeure à la vie culturelle des occupants du territoire et de ses visiteurs. Les retombées possibles de cette mise en

valeur sont multiples et variées tant au plan économique que social. La préservation des vestiges pour les générations futures, ainsi que les connaissances qu'on peut en tirer ont des répercussions sur l'enseignement, l'identité culturelle et l'économie. Tous ces éléments sont des apports importants émanant directement de la pratique de l'archéologie. De plus, la forte participation du public aux activités proposées par le réseau Archéo-Québec, témoigne année après année d'un grand intérêt pour l'archéologie.

Nous appuyons le MCC dans ses huit grands principes énoncés dans son Cahier de consultation. Nos réponses concernent particulièrement deux de ces principes, celui de « l'engagement renouvelé de l'État » ainsi que « la reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones ». Ce texte répond aux **questions deux et treize** dans le Cahier de consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Question 13 : Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?

A. La formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels.

La volonté du MCC de considérer la culture « en tant qu'élément fondamental du développement des sociétés » est tout leur honneur. Malgré le témoignage de cette bonne volonté, la réalité dans les pratiques liées aux dossiers du patrimoine archéologique dans les MRC, les villes et dans les communautés autochtones est toute autre.

Pour les agents culturels, et pour la très grande majorité des employés au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, aucune formation, connaissance ou sensibilisation sur le patrimoine n'est exigée par le MCC. Ces personnes ont des rôles décisionnels à l'endroit de plusieurs dossiers incluant le patrimoine archéologique. Connaissent-ils la Loi sur le patrimoine culturel et les articles qui touchent à l'archéologie? Est-ce que ces personnes comprennent comment, une fois détruites, les données archéologiques, héritage culturel de tous les Québécois, sont perdues? Sont-ils informés des ressources à leur disposition pour les guider dans leurs décisions? Finalement, savent-ils comment, en collaboration avec les services dédiés à la culture et à la mise en valeur du patrimoine archéologique, ils pourraient contribuer à la vie économique et culturelle de leurs communautés?

Il y a de plus en plus de consultations avec les Premières Nations au Québec sur les dossiers archéologiques qui touchent leur patrimoine, il s'agit certes d'un geste important de la part de la MCC. Par contre, peu de Nations, malgré les bonnes intentions des conseils culturels, ont leurs propres archéologues et il en résulte qu'ils n'ont pas la capacité de prendre des décisions éclairées. Ce constat vient des discussions récentes entre les archéologues de l'Université Laval avec deux groupes de Premières Nations au Québec qui cherchent des pistes de solutions pour s'insérer dans la gestion de leur propre patrimoine.

La pratique de l'archéologie professionnelle requiert une formation considérable, mais essentielle, car la fouille d'un contexte archéologique n'est faite qu'une seule fois et la documentation précise et détaillée des vestiges et des collections est fondamentale. La formation professionnelle des

archéologues est la force de nos programmes d'enseignement, notamment à travers des chantiers-écoles en archéologie. Par exemple, pour obtenir un permis de recherche archéologique au Québec, une maîtrise avec mémoire et l'expérience dans le domaine sont requises. Les demandes de permis sont examinées minutieusement et les conditions sont exigeantes. À l'Université Laval, nous avons créé un programme de stages avancés en archéologie, unique au Québec et au Canada, qui prépare nos étudiants pour la vie professionnelle en archéologie. Notre stage de 2^e cycle inclut toutes les étapes : préparation d'une demande de permis, les fouilles elles-mêmes (incluant la supervision des étudiants de 1^{er} cycle), la documentation des vestiges et de la collection archéologique, jusqu'à l'étape du dépôt d'un rapport fait selon les standards professionnels du MCC.

Chaque étape est supervisée par les professeurs, processus qui peut prendre une année complète. À titre d'enseignants en archéologie, nous considérons nôtre cette obligation de mener à bien toutes les étapes de cet exercice avec les futurs archéologues. C'est notre engagement envers la société québécoise et en retour, la société toute entière a le devoir de développer les conditions qui permettent de maintenir le développement des connaissances afin de protéger et de conserver l'histoire du pays et de ses régions. Notre champ d'expertise porte donc sur la formation de personnel compétent pouvant intervenir d'une façon critique dans la gestion raisonnée et la protection du patrimoine enfoui. Nous formons la prochaine génération d'archéologues, de conservateurs et de gestionnaires du patrimoine dans un environnement pluridisciplinaire qui les sensibilise aux impératifs du développement durable auxquels nous devons faire face en ce tournant du XXI^e siècle.

Question 2 : Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?

Le scénario actuel n'est pas très positif. La loi 82 sur la Protection du patrimoine est largement insuffisante en matière de protection archéologique. La loi protège notamment les sites connus, mais il n'y a pas d'obligation de vérifier la présence des vestiges archéologiques avant d'entreprendre une nouvelle construction ou toute autre sorte de nouveaux développements, etc. Cette situation ne s'applique pas aux travaux archéologiques effectués par Hydro-Québec et ceux du ministère des Transports, tous deux des leviers importants de l'état québécois. Dans les petites municipalités et les régions, le résultat est la destruction fréquente des sites archéologiques. Une manière de pallier à cette insuffisance légale serait que le MCC exige une formation sur le patrimoine archéologique au personnel jouant un rôle décisionnel touchant le patrimoine. Avec une telle formation, il serait possible d'apprendre, par exemple, que le simple fait de déplacer un développement ou la construction d'un édifice de quelques mètres pourrait résulter en la protection d'un lieu historique important.

Le réseau Archéo-Québec a préparé le *Guide de l'archéologie préventive : guide pratique à l'intention des municipalités du Québec* suite à l'adoption de la nouvelle loi, mais les discussions récentes avec les membres du réseau soulignent l'importance d'une formation structurée.

Une priorité du MCC pendant la prochaine décennie devrait porter sur la formation, la sensibilisation et l'importance de la protection afin d'en arriver à réaliser l'énorme potentiel économique que représente la mise en valeur de notre passé. Les fouilles et la gamme de médiations culturelles possibles pourraient aider à générer des emplois en patrimoine, contribuer à la construction du récit identitaire et ainsi valoriser le territoire des diverses composantes de notre société. Ceci permettrait également d'offrir une formation aux Premières Nations afin de leur donner de meilleures connaissances sur la gestion du patrimoine et plus de contrôle sur leurs propres territoires.